

Le Droit à la Nutrition

Nutrition clinique et métabolisme, volume 23, Issue 3 septembre 2009



L'hydratation est l'alimentation appartiennent à l'intangible "Droit à la vie", valeur suprême dans l'échelle des Droits de l'homme selon la cour européenne des Droits de l'homme.

Il s'agit donc d'un droit inaliénable, imprescriptible, garant de la possibilité d'exprimer les libertés physiques et individuelles. Ce droit est présent dans toutes les conventions internationales et, en tout premier lieu, le Pacte des Nations Unies de 1966, premier texte stipulant nommément le droit à l'alimentation (droit à la nourriture).

Cependant à l'hôpital, lieu privilégié du soin, professionnalisé et technisé, toutes les enquêtes- notamment françaises et européenne- montrent que ce besoin et ce droit ne sont que depuis fort peu de temps, et encore partiellement, pris en compte.

Il reste toujours "normal de maigrir à l'hôpital"